conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 30/7/2015 Version: 4 Langue: fr-FR Date d'édition: 6/8/2015

Mousse nettoyante pour marques olfactives

Numéro de matière 7503 Page: 1 de 13

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Mousse nettoyante pour margues olfactives

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Détergent

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: DIFAB Sarl

 Rue/B.P.:
 26, Av. du Gal de Gaulle

 Place, Lieu:
 FR-25460 Etupes

 Téléphone:
 0033 381944227

 Télécopie:
 0033 381943071

Service responsable de l'information:

M. Alain Bernard

Téléphone: +33 381 944227

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-Poisons de Strasbourg, Téléphone: +33 388 373737

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la directive CE 1272/2008 (CLP)

Aerosol 1; H222; H229 Aérosol extrêmement inflammable. Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger: H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 30/7/2015 Version: 4 Langue: fr-FR Date d'édition: 6/8/2015

Mousse nettoyante pour marques olfactives

Numéro de matière 7503 Page: 2 de 13

Conseils de prudence:	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants.
	P210 P211 P251 P261 P271 P280	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004:

Hydrocarbures aliphatiques: 5 - 15% Agents de surface anioniques: < 5%

2.3 Autres dangers

Un échauffement au-dessus de 50 °C provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

A défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.

En forte concentration, les vapeurs ont un effet anesthésiant.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélanges inoffensifs à base des substances indiquées ci-après.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 30/7/2015 Version: 4 Langue: fr-FR Date d'édition: 6/8/2015

Mousse nettoyante pour marques olfactives

Numéro de matière 7503 Page: 3 de 13

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
REACH 01-2119457558-25-xxxx N°CE 200-661-7 CAS 67-63-0	Isopropanol	10 - 20 %	Flam. Liq. 2; H225. Eye Irrit. 2; H319. STOT SE 3; H336.
REACH 01-2119485395-27-xxxx N°CE 200-857-2 CAS 75-28-5	Isobutane, pur	< 10 %	Flam. Gas 1; H220. Compr. Gas; H280.
REACH 01-2119486944-21-xxxx N°CE 200-827-9 CAS 74-98-6	Propane	< 10 %	Flam. Gas 1; H220. Liquef. Gas; H280.
REACH 02-2119752451-43-xxxx N°CE 215-647-6 CAS 1336-21-6	Solution ammoniacale	< 1 %	Skin Corr. 1B; H314. STOT SE 3; H335. Aquatic Acute 1; H400.

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

Indications complémentaires:

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004:

Hydrocarbures aliphatiques: 5 - 15% Agents de surface anioniques: < 5%

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Transporter la victime à l'air frais, desserrer ses vêtements et l'allonger. En cas de

malaises, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau

courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion: En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est

consciente). Ne pas provoquer de vomissement. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 30/7/2015 Version: 4 Langue: fr-FR Date d'édition: 6/8/2015

Mousse nettoyante pour marques olfactives

Numéro de matière 7503 Page: 4 de 13

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raison de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques. Il peut se dégager par ailleurs: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse.

Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Porter un équipement de protection approprié. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations. En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant non inflammable (par ex.

sable/terre/kieselguhr/vermiculite) et éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

Indications complémentaires:

Utiliser des appareils protégés contre l'explosion et des outils qui ne lancent pas d'étincelles.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 30/7/2015 Version: 4 Langue: fr-FR Date d'édition: 6/8/2015

Mousse nettoyante pour marques olfactives

Numéro de matière 7503 Page: 5 de 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection approprié. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant

facilement.

Classe de stockage: 2 B = Aérosols

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Туре	Valeur seuil
67-63-0	Isopropanol	France: VLE	980 mg/m³; 400 ppm
1336-21-6	Solution ammoniacale	Europe: IOELV: STEL Europe: IOELV: TWA France: VLE France: VME	36 mg/m³; 50 ppm 14 mg/m³; 20 ppm 14 mg/m³; 20 ppm 7 mg/m³; 10 ppm

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 30/7/2015 Version: 4 Langue: fr-FR Date d'édition: 6/8/2015

Mousse nettoyante pour marques olfactives

Numéro de matière 7503 Page: 6 de 13

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (WEL), porter un appareil

respiratoire.

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max.du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En

cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les

règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

S'il survient une élévation de la concentration: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.

Type de gants: Caoutchouc butyle - Epaisseur du revêtement: >= 0,7 mm

Période de latence: >= 240 min

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et

leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Ne pas inspirer

les vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Changer les vêtements imprégnés. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Equiper les lieux de travail d'un rince-oeil et d'une douche de premier secours.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Forme: Aérosol

Couleur: blanchâtre

Odeur: Odeur de solvant

Seuil olfactif: aucune donnée disponible

valeur pH: aucune donnée disponible Point de fusion/point de congélation: aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

non applicable

Point éclair/plage d'inflammabilité: non applicable

Vitesse d'évaporation: aucune donnée disponible

Inflammabilité: GHS~H220] ("DA, 05.06.2013")

Limites d'explosibilité: aucune donnée disponible

Tension de vapeur: à 20 °C: 5000 hPa

Densité de la vapeur: aucune donnée disponible

Densité: à 20 °C: 0,903 g/mL
Solubilité dans l'eau: complètement miscible

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 30/7/2015 Version: 4 Langue: fr-FR Date d'édition: 6/8/2015

Mousse nettoyante pour marques olfactives

Numéro de matière 7503 Page: 7 de 13

Coefficient de partage: n-octanol/eau: aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité: aucune donnée disponible
Décomposition thermique: aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique: aucune donnée disponible

Propriétés explosives: Le produit est non explosif. Formation possible de mélanges vapeur/air

risquant d'exploser.

Propriétés comburantes: aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Température d'ignition: $> 200 \, ^{\circ}\text{C}$ Teneur en solvant: $22,8 \, \%$ Teneur en eau: $76,4 \, \%$

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Récipient sous pression.

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 50 $^{\circ}$ C.

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. Décomposition thermique: aucune donnée disponible

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 30/7/2015 Version: 4 Langue: fr-FR Date d'édition: 6/8/2015

Mousse nettoyante pour marques olfactives

Numéro de matière 7503 Page: 8 de 13

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques:

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis. ATEmix (calculé): ATE > 500 mg/L.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.

Endommagement/irritation des yeux: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation

des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sans effets irritants.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucun effet sensibilisant connu.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

Autres informations:

Indication sur Isopropanol:

Toxicité orale aiguë DL50 Rat: 5045 mg/kg Toxicité inhalatrice aiguë CL50 Rat: 30 mg/L/4h Toxicité dermique aiguë DL50 Lapin: 12800 mg/kg

Indication sur Isobutane:

Toxicité inhalatrice aiguë CL50 Rat: > 50 mg/L/4h

Indication sur Propane:

Toxicité inhalatrice aiguë CL50 Rat: > 20 mg/L/4h

Symptômes

En forte concentration, les vapeurs ont un effet anesthésiant.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 30/7/2015 Version: 4 Langue: fr-FR Date d'édition: 6/8/2015

Mousse nettoyante pour marques olfactives

Numéro de matière 7503 Page: 9 de 13

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de

biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux

détergents.

Indication sur Isopropanol: Toxicité pour les algues:

EC50 Scenedesmus quadricauda: 1800 mg/L/7d.

Toxicité pour la daphnia:

EC50 daphnia magna (puce d'eau géante): > 10000 mg/L/24h (OECD 202).

Toxicité pour le poisson:

CL50 Tête de boule: 9640 - 10000 mg/L/96h (OECD 203).

Indication sur Ammoniac, anhydre:

Toxicité pour les algues:

CL50 Chlorella vulgaris: 2700 mg/L/18d.

Toxicité pour la daphnia:

CL50 daphnia magna (puce d'eau géante): 101 mg/L/48h.

Toxicité pour le poisson:

CL50 Oncorhynchus mykiss: 0,89 mg/L/96h (Moyenne).

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications diverses: aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 16 05 04* = Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des

substances dangereuses

* = soumis à une documentation

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 30/7/2015 Version: 4 Langue: fr-FR Date d'édition: 6/8/2015

Mousse nettoyante pour marques olfactives

Numéro de matière 7503 Page: 10 de 13

Recommandation: Déchets spéciaux. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Conditionnement

Code de déchet: 15 01 04 = Emballages métalliques

Recommandation: Vider soigneusement et si possible complètement.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN: UN 1950, AÉROSOLS UN 1950, AEROSOLS

IATA-DGR: UN 1950, AEROSOLS, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 2, Code: 5F

IMDG: Class 2, Subrisk -, see SP63

IATA-DGR: Class 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IATA-DGR:

néant

IMDG:

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: ADR: Numéro ONU UN 1950

RID: Classe de danger 23, Numéro ONU UN 1950

Etiquette de danger: 2.1

Réglementations particulières: 190 327 344 625

Quantités limitées: 1 L EQ: E0

Conditionnement - Instructions: P207 LP02

Conditionnement - Réglementations particulières:

PP87 RR6 L2

Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:

MP9

Code de restriction en tunnel:

2

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 30/7/2015 Version: 4 Langue: fr-FR Date d'édition: 6/8/2015

Mousse nettoyante pour marques olfactives

Numéro de matière 7503 Page: 11 de 13

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: 2.1

Réglementations particulières: 190 327 344 625

Quantités limitées: 1 L EQ: E0

Equipement nécessaire: PP - EP - A aération: VE01,VE04

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS: F-D, S-U

Réglementations particulières: 63, 190, 277, 327, 344, 959

Quantités limitées: See SP277

≣Q: **E0**

Conditionnement - Instructions: P207, LP02
Conditionnement - Réglementations: PP87, L2

IBC - Instructions: - IBC - Réglementations: - Instructions réservoirs - IMO: - Instructions réservoirs - UN: - Instructions réservoirs - Réglementations: -

Arrimage et manutention: SW1 SW22 Séparation: SG69
Propriétés et observations: -

Groupe de ségrégation: none

Transport aérien (IATA)

Hazard: Flamm. gas

=Q: E0

Passenger Ltd.Qty.: Pack.Instr. Y203 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G
Passenger: Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 75 kg
Cargo: Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 150 kg

Special Provisioning: A145 A167 A802

ERG: 10L

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

aucune donnée disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 30/7/2015 Version: 4 Langue: fr-FR Date d'édition: 6/8/2015

Mousse nettoyante pour marques olfactives

Numéro de matière 7503 Page: 12 de 13

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (VOC):

22,81 % en poids = 665 g/L

Etiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL





	•	▼ · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Mention d'avertissement:	Danger	
Mentions de danger:	H222	Aérosol extrêmement inflammable.
	H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Conseils de prudence:	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des
		flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets

dangereux ou spéciaux.

Directives nationales - Grande-Bretagne

Code DG-EA (Hazchem): -

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

Informations diverses

Modification dans la section 2: étiquette, étiquette

Modification dans la section 3: Composition / Informations sur les composants

Modification dans la section 4-12: Mise à jour d'ordre général

Modification dans la section 15: Règlements

Mise à jour d'ordre général

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 30/7/2015 Version: 4 Langue: fr-FR Date d'édition: 6/8/2015

Mousse nettoyante pour marques olfactives

Numéro de matière 7503 Page: 13 de 13

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H220 = Gaz extrêmement inflammable.

H222 = Aérosol extrêmement inflammable.

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H229 = Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H280 = Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H314 = Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

Créée: 30/7/2015

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne garantissent cependant pas l'observation de certaines propriétés sur le plan juridique.